



INVESTISSEMENT INNOVANT

4<sup>ème</sup> trimestre 2018

Lettre d'information

[www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr)



# FCPI innovALTO 2017-2018 IR 2018

Le SaaS : un modèle au cœur de l'actualité



**FCP**  
NOVA Europe



**FCPR**  
ALTO Avenir



**FCPI - FIP**  
Remboursements

ALTO Invest  
inaugure ses  
nouveaux bureaux du  
9 rue Newton  
75116 Paris

---

# Sommaire

L'édito .....	3
Valorisations .....	4
Remboursements des fonds .....	5
Le SaaS : un modèle au cœur de l'actualité .....	6-7
FCPI innovALTO 2017-2018 .....	8-9
FCPR ALTO Avenir .....	10-11
FCP NOVA Europe .....	12-13
Communiqués à destination des porteurs de parts .....	14-17
Autres investissements (partie libre) .....	18
Notre équipe .....	19

---

Vous recevez cette documentation dans le cadre des obligations légales et réglementaires d'ALTO Invest relatives à l'information des porteurs. Si vous n'êtes plus porteurs des fonds gérés par ALTO Invest et que vous ne souhaitez plus recevoir de courrier postal ou électronique de notre part, vous pouvez en faire la demande par mail ([dpo@altoinvest.fr](mailto:dpo@altoinvest.fr)) ou par courrier (ALTO Invest - DPO - 9 rue Newton 75116 Paris)

---

# L'édito ■

*Au moment où nous écrivons, les bourses du monde entier sont en baisse depuis le début d'année à l'exception des places d'Amérique du Nord. Après un mois d'octobre décidément toujours délicat, nous observons les chutes moyennes des indices qui ont souvent dépassé les 10%.*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le recul de l'indice CAC 40 des grandes entreprises cotées françaises s'élève à -4% environ, alors que celui des autres bourses européennes est proche de -10%. Seule exception parmi les grands pays développés, l'indice Dow Jones des grandes entreprises nord-américaines est encore en territoire positif à hauteur de près de 6%, grâce à un rebond plus fort aidé notamment par une conjoncture domestique plus favorable aux Etats-Unis qu'ailleurs dans le monde. Le Brésil et certains pays exportateurs de pétrole tirent leur épingle du jeu pour des raisons spécifiques alors que la Chine souffre particulièrement, en raison des tensions commerciales avec les Etats-Unis, entraînant la plupart des marchés émergents dans son sillage. Malgré des corrections, les secteurs des technologies, de l'énergie, des services aux technologies font mieux que les indices tandis que les banques, le secteur automobile sous-performent. Les petites et moyennes valeurs ont en général reculé plus fort que les grands indices en raison de craintes sur leur liquidité dans un marché moins accommodant.

Les taux d'emprunt à 10 ans des grands pays développés se tendent d'environ 10% depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, ce qui valide le scénario de durcissement très progressif des conditions de

financement à partir de taux qui demeurent très bas en Allemagne (0,35% en Allemagne et 0,76% en France) mais qui le sont moins aux Etats-Unis (3,26%) et surtout en Italie (3,43%), politique domestique oblige. Les taux courts restent inchangés à un taux négatif (malheureusement pour les épargnants) en zone euro alors que la banque centrale des Etats-Unis poursuit

progressivement son resserrement monétaire (prochaine hausse attendue des taux courts en décembre 2018).

Conséquence logique de cette hausse des taux nord-américains et de la bonne santé de l'économie des Etats-Unis, le dollar poursuit doucement mais sûrement son raffermissement par rapport à l'euro, à la livre sterling, et aux monnaies des grands pays émergents, Chine notamment, ce qui ne fait qu'exacerber les accusations américaines de manipulation monétaire par la Chine.

L'événement du dernier mois est sans doute la chute des cours du pétrole de près de 20% d'un plus haut de 86,74\$ à 70\$ le baril de Brent. La raison ? la demande n'arrive pas à suivre la hausse de la production de l'Arabie Saoudite, des Etats-Unis et de la Russie. Les cours de l'or restent affaiblis par le contexte de hausse des taux d'intérêt américains et n'ont que peu profité des turbulences récentes sur les marchés d'actions.

Inévitablement, les valeurs liquidatives des fonds ALTO Invest de cette fin d'année seront impactées négativement par la correction des bourses, notamment sur le segment des petites et moyennes valeurs. Ceci ne nous empêchera pas d'effectuer de très substantielles distributions

\* sous réserve des cessions des dernières participations

\*\* Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur.



**Jean-François PAUMELLE**

Fondateur d'ALTO Invest

Associé d'Eiffel Investment Group

au 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 (les porteurs ont déjà reçu les distributions partielles le 31 octobre 2018 et recevront les distributions finales\* le 31 décembre 2018) grâce à une planification très en amont des cessions.

Nous comptons bien mettre à profit cette baisse des valorisations pour investir à bon escient les nouveaux fonds que vous nous avez confiés ces dernières années. Parmi les nouveaux fonds, les souscriptions sont ouvertes pour le FCPR ALTO Avenir, le FCP NOVA Europe et, sujet d'actualité en cette fin d'année, pour le FCI InnovALTO 2017-2018 afin de profiter d'une réduction d'impôt de 18% sur le revenu\*\*.

Article rédigé par Jean-François PAUMELLE,  
le 9 novembre 2018

## Évolution des valeurs liquidatives au 30 juin 2018

Fonds	Isin	Année Création	Avantage fiscal à la souscription *	Montant total déjà remboursé **	VL	Évolution VL depuis origine hors réduction fiscale ***
FCPR - MicroCaps ALTO	FR0010056085	2002	-	Remboursé	Remboursé	+ 49,42%
FCPI - ALTO Innovation	FR0007065990	2001	25%	Remboursé	Remboursé	+ 51,90%
FCPI - ALTO Innovation 2	FR0007073572	2002	25%	Remboursé	Remboursé	+ 37,00%
FCPI - ALTO Innovation 3	FR0010073205	2004	25%	Remboursé	Remboursé	- 8,51%
FCPI - ALTO Innovation 4	FR0010204099	2005	25%	Remboursé	Remboursé	- 5,33%
FCPI - ALTO Innovation 5	FR0010320291	2006	25%	Remboursé	Remboursé	+ 4,43%
FCPI - ALTO Innovation 6	FR0010478750	2007	25%	Remboursé	Remboursé	+ 46,11%
FCPI Innovation Durable	FR0010478784	2007	25%	Remboursé	Remboursé	+ 53,62%
FCPI Fortune ALTO	FR0010593566	2008	42,5%	20€	58,17€	- 21,83%
FCPI - ALTO Innovation 7	FR0010634170	2008	25%	75€	97,95€	+ 72,95%
FCPI Innovation Durable 2	FR0010650085	2008	25%	80€	44,79€	+ 24,79%
FCPI - Fortune ALTO Innovation 2	FR0010685941	2009	42,5%	-	102,78€	+ 2,78%
FCPI - ALTO Innovation 8	FR0010775775	2009	25%	Remboursé	Remboursé	+ 26,00%
FCPI Europe ALTO	FR0010784215	2009	25%	-	180,08€	+ 80,08%
FCPI Innovation Durable 3	FR0010781336	2009	25%	-	133,52€	+ 33,52%
FCPI Europe ALTO 2	FR0010920835	2010	25%	-	200,92€	+ 100,92%
FCPI - ALTO Innovation 9	FR0010914994	2010	25%	-	193,54€	+ 93,54%
FCPI Europe ALTO Innovation	FR0011076652	2011	22%	-	160,79€	+ 60,79%
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	FR0011013614	2011	40%	-	163,36€	+ 63,36%
FCPI - ALTO Innovation 10	FR0011076645	2011	22%	-	162,49€	+ 62,49%
FCPI Fortune ALTO 2012	FR0011201623	2012	50%	-	145,88€	+ 45,88%
FCPI - ALTO Innovation 2012	FR0011283241	2012	18%	-	137,48€	+ 37,48%
FCPI - Europe Leaders	FR0011291681	2012	18%	-	143,00€	+ 43,00%
FCPI - Fortune Europe 2013	FR0011414432	2013	50%	-	132,77€	+ 32,77%
FCPI - Europe ALTO Innovation 2013	FR0011533215	2013	18%	-	96,25€	- 3,75%
FCPI - Fortune Europe 2014	FR0011708148	2014	50%	-	105,58€	+ 5,58%
FCPI Objectif Europe	FR0012034833	2014	18%	-	108,56€	+ 8,56%
FCPI Fortune Europe 2015	FR0012371383	2015	50%	-	110,47€	+ 10,47%
FCPI - innovALTO 2015	FR0012847242	2015	18%	-	104,28€	+ 4,28%
FCPI - Fortune Europe 2016-2017	FR0013065265	2016	50%	-	101,15€	+ 1,15%
FCPI - innovALTO 2017-2018	FR0013265451	2017	18%	-	97,72€	NA
FIP France ALTO	FR0010106435	2004	25%	Remboursé	Remboursé	- 26,80%
FIP France ALTO 2	FR0010354530	2006	25%	Remboursé	Remboursé	- 6,01%
FIP France ALTO 3	FR0010502393	2007	25%	76€	6,30€	- 17,70%
FIP France ALTO 4	FR0010642272	2008	25%	70€	31,17€	+ 1,17%
FIP France Fortune ALTO	FR0010671461	2009	42,5%	Remboursé	Remboursé	+ 56,24%
FIP France ALTO 5	FR0010777656	2009	25%	65€	27,37€	- 7,63%
FIP France Développement Durable	FR0010782300	2009	25%	75€	43,39€	+ 18,39%
FIP France Fortune ALTO 2	FR0010855460	2010	40%	120€	9,22€	+ 29,22%
FIP France ALTO 6	FR0010917989	2010	25%	-	124,23€	+ 24,23%
FIP France ALTO 7	FR0011089275	2011	22%	-	104,20€	+ 4,20%
FIP France Fortune ALTO 3	FR0011013622	2011	40%	-	123,98€	+ 23,98%

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps**

\* Réduction IR/ISF obtenue l'année de souscription. L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le fonds de certaines règles d'investissement ainsi que la durée de conservation des parts. Le traitement fiscal est susceptible d'être modifié ultérieurement.

\*\* Par part (distribution partielle avant le 30 juin 2018)

\*\*\* Hors avantage fiscal, prélèvements sociaux applicables et droits d'entrée. Après intégration des distributions partielles cas échéant.

## Remboursements des fonds

ALTO Invest est l'une des premières sociétés de gestion à avoir remboursé des FCPI avec plus-value. Depuis 2007, des remboursements aux porteurs sont effectués chaque année : au total, ce sont près de 328M€ remboursés à nos souscripteurs depuis l'origine.

**328M€**  
remboursés

### 12 fonds totalement remboursés :

	Date d'origine du fonds	Date de liquidation du fonds	Performance finale *
FCPR - MicroCaps ALTO	30/06/2002	20/09/2009	+ 49,42 %
FCPI - ALTO Innovation	01/01/2002	30/09/2009	+ 51,90 %
FCPI - ALTO Innovation 2	01/01/2003	21/11/2012	+ 37,00 %
FCPI - ALTO Innovation 3	01/01/2004	29/11/2013	- 8,51 %
FCPI - ALTO Innovation 4	01/01/2006	06/04/2016	- 5,33 %
FCPI - ALTO Innovation 5	01/01/2007	02/12/2016	+ 4,43 %
FCPI - ALTO Innovation 6	01/01/2008	09/10/2017	+ 46,11 %
FCPI Innovation Durable	01/01/2008	28/11/2014	+ 53,62 %
FCPI - ALTO Innovation 8	01/01/2010	30/11/2017	+ 26,00 %
FIP France ALTO	01/01/2005	30/06/2018	- 26,80 %
FIP France ALTO 2	01/01/2007	30/06/2018	- 6,01 %
FIP France Fortune ALTO	15/06/2009	31/05/2018	+ 56,24 %

\* Performance calculée depuis l'origine du fonds, hors avantage fiscal, prélèvements sociaux applicables et droits d'entrée. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

### 17 fonds en cours de remboursement total ou partiel :

	Année de création	Nominal Part A	Montant total remboursé à ce jour par part	VL résiduelle au 30/06/2018	Distribution planifiée fin 2018
FCPI Fortune ALTO	2008	100 €	40 €	58,17 €	-
FCPI - ALTO Innovation 7	2008	100 €	75 €	97,95 €	100%**
FCPI Innovation Durable 2	2008	100 €	80 €	44,79 €	100%**
FCPI - Fortune ALTO Innovation 2	2009	100 €	40 €	102,78 €	-
FCPI Europe ALTO	2009	100 €	- €	180,08 €	100%**
FCPI Innovation Durable 3	2009	100 €	- €	133,52 €	100%**
FCPI Europe ALTO 2	2010	100 €	- €	200,92 €	100%**
FCPI - ALTO Innovation 9	2010	100 €	- €	193,54 €	100%**
FCPI Europe ALTO Innovation	2011	100 €	- €	160,79 €	100%**
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	2011	100 €	70 €	163,36 €	-
FCPI Fortune ALTO 2012	2012	100 €	70 €	145,88 €	-
FIP France ALTO 3	2007	100 €	76 €	6,30 €	-
FIP France ALTO 4	2008	100 €	85 €	31,17 €	-
FIP France ALTO 5	2009	100 €	65 €	27,37 €	100%**
FIP France Développement Durable	2009	100 €	75 €	43,39 €	-
FIP France Fortune ALTO 2	2010	100 €	120 €	9,22 €	-
FIP France ALTO 6	2010	100 €	70 €	124,23 €	-

\*\* sous réserve des cessions des dernières participations

## Pourquoi investir dans le secteur des logiciels ?



« Le SaaS est un modèle vertueux qui génère une forte récurrence. Utilisé le plus souvent dans des secteurs porteurs, il peut engendrer une croissance solide et rentable. Il faut cependant

savoir composer avec la valorisation du secteur.»  
Franck Halley

Le secteur des éditeurs de logiciels est l'un des secteurs de prédilection des fonds gérés par ALTO Invest.

Apparu au milieu des années 2000, le Software as a Service (SaaS) a marqué l'industrie des éditeurs de logiciels. Impactant le mode de disponibilité, la facturation et la propriété, l'évolution du marché vers ce type de solutions a également bouleversé le business model des éditeurs. Le mode SaaS, contrairement à la vente de Licences, est

un abonnement à un service logiciel (exemples : CRM, ERP, logiciels de bureautiques etc.). Le service est hébergé par l'éditeur qui offre les mêmes modules à l'ensemble de ses clients qui n'ont pas besoin d'investir dans des serveurs ou d'acquérir de nouvelles licences à chaque nouvelle version du logiciel.

## Qu'est-ce le SaaS ?

L'éditeur bénéficie de revenus récurrents composés des abonnements et des services associés (formation, installation etc.). En mode vente de licences, les revenus se composent de la vente d'une licence (renouvelée par exemple tous les 3/4 ans) et de revenus de maintenance (souvent autour de 20% du prix de la licence, facturés chaque année). Le business model des éditeurs est donc impacté par le mode de commercialisation qu'ils choisissent : SaaS ou licence. Le mode SaaS permet récurrence et visibilité alors que le mode licence permet des chiffres d'affaires plus importants au démarrage. Les valorisations d'entreprises privilégient actuellement la récurrence et la rentabilité plus élevée du SaaS dès lors que le point mort est dépassé.

Nous vous proposons d'illustrer ce modèle économique par l'exemple avec la présentation de trois sociétés des portefeuilles gérés par ALTO Invest : Sidetrade, EasyVista et Sellsy.



### Sidetrade

(Position des fonds ALTO Invest : 3,9% du capital au 31 octobre 2018)

Créé en 2000, Sidetrade propose aux entreprises des solutions logicielles en SaaS dédiées à la gestion financière de la relation client. Ses solutions couvrent l'ensemble du cycle client, depuis le lead jusqu'au paiement des factures. Sa mission est d'aider les directions marketing, commerciales et financières à développer le chiffre d'affaires de leurs entreprises et d'accélérer leur génération de trésorerie. Après dix années de consolidation sur le marché français, Sidetrade a lancé son développement à l'international en 2011. Plus récemment, la société s'est renforcée dans l'intelligence artificielle avec l'acquisition de BrightTarget, d'Iko System et de C-Radar, sociétés spécialisées dans l'intelligence artificielle appliquée à la performance marketing et commerciale des entreprises. Ces opérations de croissance externe s'intègrent au plan stratégique AIM2020 visant à faire de Sidetrade l'un des premiers éditeurs européens spécialisés dans l'Intelligence Artificielle, présent sur le segment le plus dynamique de la relation client.

Au premier semestre 2018, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 12,2M€ en croissance de +14%. Sur la même période, le résultat d'exploitation ressort à 1,2M€ en hausse de +3%. Les six premiers mois de l'année ont essentiellement été consacrés à finaliser l'intégration des trois acquisitions ainsi qu'à éliminer les pertes des sociétés acquises (0,8 M€) par la mutualisation des ressources et l'unification des fonctions supports. Le résultat net est par ailleurs en hausse de +16% grâce à l'impact positif des acquisitions sur la charge d'impôt sur les sociétés.



# Le SaaS : un modèle au cœur de l'actualité



## Easyvista

(Position des fonds ALTO Invest : 6,1% du capital au 31 octobre 2018)

Easyvista est une société française qui développe des solutions mobiles simplifiées et innovantes à destination des entreprises. La société cherche à aider ses clients à inventer une nouvelle façon de travailler, qui affranchit les collaborateurs des complexités de la technologie et des processus, stimule l'innovation à tous les niveaux de l'entreprise et accélère la transformation digitale. Les solutions d'Easyvista sont modulaires et ne nécessitent aucune ligne de code, afin de s'adapter facilement et rapidement à chaque client. EasyVista compte aujourd'hui plus de 1200 clients dans le monde et plus de 6 millions d'utilisateurs connectés. Le groupe dispose de deux sièges, à Paris et New York, et plusieurs bureaux à travers l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est présent dans plus de 50 pays.

Sur les neuf premiers mois de l'année, le chiffre d'affaires du groupe était en croissance de +42% à 26,5M€. La dynamique s'explique notamment

par l'enregistrement de plusieurs nouveaux contrats tels que Banque de France, Kaufman & Broad, le Conseil Régional d'Ile-de-France et USA Truck. Sur les six premiers mois de l'année 2018, le résultat d'exploitation ressort à 1,7M€ contre -2M€ à la même période de l'année 2017. Cette amélioration se ressent également dans le résultat net qui s'établit à 1,3M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2018 alors qu'il était en perte de -2,7M€ sur les six premiers mois de 2017.



## Sellsy

Sellsy est un éditeur de logiciels de gestion d'entreprise complet et en ligne, 100% cloud, intuitif et entièrement modulable (CRM/ERP, gestion commerciale, support...). Le système s'interconnecte avec de nombreux systèmes externes grâce à son API (interface de programmation applicative) et à ses connecteurs. Le cycle de vente, de la génération de leads à la fidélisation en passant par le suivi de prospection et la signature & facturation, est piloté sur un seul outil de gestion d'entreprise. L'outil permet notamment d'ajouter facilement le futur client dans le CRM, de suivre le prospect dans les étapes du processus commercial, de créer et envoyer un devis au prospect et de le convertir en facture ou enfin de répondre aux questions des clients et communiquer avec eux de façon ciblée.

Après avoir réalisé une levée de fonds de 7M€ en début d'année, la société a renforcé son département R&D avec le recrutement de 9 nouveaux collaborateurs sur les 9 premiers mois de l'année. Ce renfort humain a permis l'émergence d'un nouveau module « Rapprochement bancaire » qui permet de pointer les opérations avec les achats et ventes d'une entreprise. Dès 2019, un module « Comptabilité » viendra compléter l'offre Sellsy.

La société a également lancé une cellule internationale de 5 personnes afin de renforcer sa base en dehors de France (10% du parc). En 2019, elle lancera une version allemande et une version espagnole de Sellsy.

D'après la société, le chiffre d'affaires en France en 2018 devrait afficher une croissance +30% par rapport à 2017. La filiale nouvellement créée Sellsy Services, consacrée au déploiement, conseils et formation a vu son chiffre d'affaires augmenter de 98% sur les neuf premiers mois de 2018.



Durée de blocage pendant 7,5 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025 minimum, et jusqu'à 9,5 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2027, sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds.

# FCPI innovALTO 2017-2018



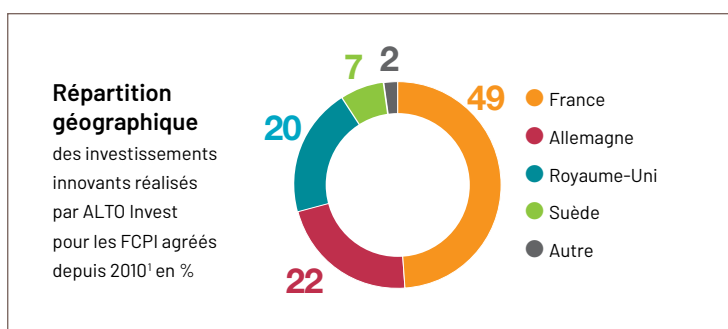
Une sélection unique d'entreprises innovantes

## L'Europe

Depuis près de 10 ans, ALTO Invest s'est spécialisée dans les investissements en Europe et plus particulièrement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Scandinavie et de façon opportuniste dans les pays d'Europe du sud (Italie, Espagne...).

Dans ces pays, l'équipe de gestion recherche des sociétés spécialisées dans des services et produits innovants sur des marchés de niche internationaux.

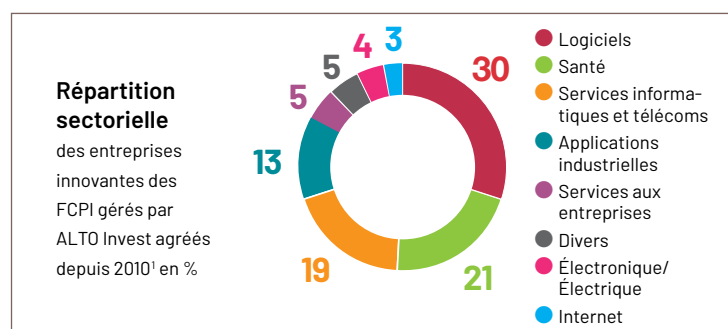
-  La France est le 1<sup>er</sup> pays d'Europe pour les créations d'entreprises (2016 source INSEE).
-  Le Royaume-Uni affiche un taux de chômage parmi les plus faibles en Europe à 4,7 % (juin 2017 source eurostat).
-  L'Allemagne décroche la 5<sup>ème</sup> place mondiale dans le classement global de compétitivité (Source World Economic Forum 2016/2017).
-  La Suède est l'un des leaders mondiaux en termes d'Innovation, investissant 3,26 % de son PIB en R&D (novembre 2016, source Europa.eu).



## Les PME innovantes

une classe d'actifs différenciante et un soutien à l'économie de demain, en contrepartie d'un risque de perte en capital

L'univers d'investissement d'ALTO Invest est constitué d'entreprises non cotées ou cotées. Les investissements peuvent être réalisés à tous les stades de développement des entreprises. L'univers d'investissement du fonds est susceptible d'engendrer des risques spécifiques liés aux titres des sociétés non cotées, notamment l'absence de liquidité immédiate, la valorisation des titres et le risque de perte en capital.



## Stratégie d'investissement

**70%** d'entreprises innovantes européennes dans des secteurs de croissance<sup>2</sup>  
(technologies de l'information, télécommunications, électronique, sciences de la vie et autres secteurs plus traditionnels).

**30%** maximum de placements financiers diversifiés notamment en fonds ou titres vifs  
Monétaires, Obligataires, Actions, Diversifiés et fonds de fonds alternatifs dans la limite de 10%.

La gestion pratiquée peut entraîner un risque de perte en capital.

Les exemples de secteurs innovants ou de zones géographiques mentionnés dans les diagrammes ci-dessus ne présagent pas des investissements futurs du fonds.

<sup>1</sup> Calculées sur la base des montants investis par les FCPI. Données au 30/06/2018.

<sup>2</sup> L'investissement dans les secteurs de croissance n'est pas synonyme de performance.



## Fiscalité

### Réduction d'impôt sur le revenu et exonération des plus values à l'échéance

#### Un avantage fiscal<sup>3</sup> tangible dès la souscription :

Réduction d'impôt de 18% du montant investi (hors droits d'entrée) dans la limite d'un investissement de 24 000 euros pour un couple soumis à imposition commune et de 12 000 euros pour une personne seule (soit une réduction d'impôt maximale de 2 160 euros à 4 320 euros). Cette réduction d'impôt est soumise au plafonnement global des avantages fiscaux (plafond de 10 000 euros selon la réglementation fiscale applicable au jour de la souscription).

#### Un avantage fiscal<sup>3</sup> à la sortie :

Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux).

<sup>3</sup> Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié postérieurement à la date d'édition de la présente lettre.

Le FCPI innovALTO 2017-2018 n'est pas éligible au dispositif de réduction ISF.

#### Les frais du FCPI innovALTO 2017-2018 comprennent :

Taux de frais annuels moyens (tfam) maximaux\*

Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur maximal *	Dont TFAM distributeur maximal *
Droit d'entrée et de sortie	0,53 %	0,53 %
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,45 %	1,40 %
Frais de constitution	0,05 %	0 %
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30 %	0 %
Frais de gestion indirects	0,35 %	0 %
Total	4,68 %	1,93 %

\* Calculé sur la base de la durée de vie du fonds, y compris ses éventuelles prorogations. Le détail des frais et rémunérations relatifs à la commercialisation du présent produit est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Le total des frais ne dépassera jamais 10 % de l'actif net par an.

#### Tableau récapitulatif présentant la liste des autres FCPI précédents gérés par ALTO Invest relatif au quota d'investissements éligibles :

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FCPI Fortune ALTO	2008	N/A en préliquidation	30 avril 2011
ALTO Innovation 7	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
Fortune ALTO Innovation 2	2009	70,41%	31 décembre 2010
FCPI Europe ALTO	2009	63,50%	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	63,42%	21 décembre 2011
ALTO Innovation 9	2010	60,00%	31 octobre 2012
FCPI Europe ALTO 2	2010	65,11%	31 octobre 2012
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	2011	82,70%	30 avril 2013
ALTO Innovation 10	2011	62,13%	31 octobre 2013
FCPI Europe ALTO Innovation	2011	64,32%	31 octobre 2013
Fortune ALTO 2012	2012	100%	30 avril 2014
ALTO Innovation 2012	2012	67,60%	31 octobre 2014
Europe Leaders	2012	64,94%	31 octobre 2014
Fortune Europe 2013	2013	100%	31 décembre 2015
Europe ALTO Innovation 2013	2013	63,85%	30 juin 2016
Fortune Europe 2014	2014	100%	30 septembre 2017
FCPI Objectif Europe	2014	70,99%	30 juin 2018
FCPI Fortune Europe 2015	2015	81,28%	31 décembre 2018
FCPI innovALTO 2015	2015	43,93%	30 juin 2019
FCPI Fortune Europe 2016-2017	2016	27,49%	23 décembre 2019
FCPI innovALTO 2017-2018	2017	0%	30 juin 2021

**Avertissement US Person - La souscription des Parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le Prospectus du Fonds. La définition des « U.S Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm> (à jour au 12 décembre 2012). La traduction non officielle française est disponible sur notre site [www.altoinvest.com](http://www.altoinvest.com).**

**L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 7,5 années, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le règlement, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2027. Le fonds commun de placement dans l'Innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ces fonds communs de placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du document d'information clé pour l'investisseur. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.**

## Caractéristiques

- **Période de souscription**  
Jusqu'au 31 décembre 2018 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2018.
- **Valeur de la part**  
100 €
- **Minimum de souscription**  
15 parts
- **Valorisation**  
Semestrielle
- **Rachat**  
Un rachat impossible de vos parts pendant la période de blocage, sauf en cas d'évènement exceptionnel (décès, invalidité, licenciement).
- **Dépositaire**  
Société Générale
- **Durée de blocage** de 7,5 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025 minimum, et jusqu'à 9,5 ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2027, sur décision de la société de gestion, sauf cas légaux prévus par le règlement du fonds.

**Les avantages fiscaux sont acquis sous condition de blocage de vos avoirs pendant 7,5 ans minimum, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025 minimum et jusqu'à 9,5 ans sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2027, sauf cas de rachat anticipé prévus par le règlement du fonds (décès, invalidité, licenciement).**

**Les informations mentionnées dans ce document à caractère promotionnel sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. Le présent document ne se substitue pas au Prospectus du Fonds.**

# FCPR ALTO Avenir

Tirer parti des tendances fondamentales (les « mégatendances ») en investissant dans les PME-ETI européennes



## L'Europe

investir à l'échelle européenne<sup>1</sup>

- L'Allemagne décroche la 5<sup>e</sup> place mondiale dans le classement global de compétitivité. Source : World Economic Forum 2016/2017
- La France est le 1<sup>er</sup> pays d'Europe pour les créations d'entreprises. Source : INSEE 2016
- Le Royaume-Uni affiche un taux de chômage parmi les plus faibles en Europe à 4,7%. Source : Eurostat juin 2017
- La Suède est l'un des leaders mondiaux en termes d'Innovation (N°3 mondial), investissant 3,26% de son PIB en R&D. Source : Europa.eu novembre 2016

<sup>1</sup> Les exemples de pays ne présagent aucun des investissements futurs du fonds.

## Les PME-ETI

Une classe d'actifs différenciante

- Les PME-ETI ont l'agilité pour tirer parti de ces « mégatendances ».
- Au cours des dix dernières années, les PME-ETI ont surperformé<sup>2</sup> les grandes valeurs, tout en permettant de diversifier les allocations patrimoniales. Source : AFIC
- Les PME et les ETI représentent 52% de l'emploi et 46% de la valeur ajoutée selon l'INSEE.
- Les PME-ETI ont été les seules créatrices d'emploi entre 2009 et 2015, tandis que les GE et TPE en ont détruit, toujours selon l'INSEE.

<sup>2</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## Les « mégatendances »

Chercher à cibler les secteurs d'avenir

- LE FCPR ALTO Avenir a vocation à investir dans tous les secteurs de l'économie participant aux grandes tendances structurelles de croissance<sup>3</sup>, et particulièrement les secteurs des technologies de l'information et du digital, de la transition énergétique, de la santé, de la nutrition et du bien-être, des services aux entreprises, des industries de pointe, des services aux personnes, de la distribution spécialisée.

<sup>3</sup> L'investissement dans les secteurs de croissance n'est pas synonyme de performance.

Les informations mentionnées dans ce document à caractère promotionnel sont données à titre indicatif et présentent un caractère général. Elles ne constituent pas un conseil en investissement qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle. Le présent document ne se substitue pas au Prospectus du Fonds.

La gestion pratiquée peut notamment entraîner un risque de perte en capital et un risque de liquidité du fait des spécificités des sociétés non cotées, ainsi qu'un risque de crédit.

## Fiscalité

Le Fonds est un FCPR fiscal. Il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier de l'exonération d'impôts sur le revenu (les prélèvements sociaux sont dus) prévue à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts (cf article 4 du Règlement du FCPR).

Sous réserve de vérification de la situation de chaque investisseur, les avantages fiscaux sont conditionnés par le respect des quotas d'investissement de 50% par le Fonds, prévu à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts et par l'engagement des porteurs de parts de respecter les conditions de détention et de conservation des parts prévues également à l'article 163 quinquies B du Code Général des Impôts.

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais moyens (TFAM MAXIMAUX) *			
	Parts A		Parts I	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*	TFAM gestionnaire et distributeur maximum*	Dont TFAM distributeur maximum*
Droits d'entrée et de sortie	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,90%	1,30%	1,95%	0,66%
Frais de constitution	0,05%	0%	0,05%	0%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,30%	0%	0,30%	0%
Frais de gestion indirects	0,60%	0%	0,60%	0%
Total	4,35% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,80% = Valeur du TFAM-D maximal	3,40% = Valeur du TFAM-GD maximal	1,16% = Valeur du TFAM-GD maximal

\* Calculé sur la base de la durée de vie du Fonds, y compris ses éventuelles prorogations, conformément au Document d'Information Clé pour l'Investisseur du Fonds.

**Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 21 du règlement de ce FCPR, disponible sur le site internet [www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr).**

Tableau récapitulatif présentant la liste des FCPR/FIP/FCPI gérés par ALTO Invest relatif au quota d'investissements éligibles

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 31/12/2017	Date à laquelle le quota d'investissement en titres éligibles doit être atteint
FIP France ALTO	2004	N/A en préliquidation	31 décembre 2007
FIP France ALTO 2	2006	N/A en préliquidation	31 décembre 2008
FIP France ALTO 3	2007	N/A en préliquidation	31 décembre 2009
FIP France ALTO 4	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Fortune ALTO	2008	N/A en préliquidation	30 avril 2011
ALTO Innovation 7	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Innovation Durable 2	2008	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
Fortune ALTO Innovation 2	2009	70,41%	31 décembre 2010
FIP France Fortune ALTO	2009	N/A en préliquidation	31 décembre 2010
FCPI Europe ALTO	2009	63,50%	14 décembre 2011
FIP France ALTO 5	2009	N/A en préliquidation	14 décembre 2011
FCPI Innovation Durable 3	2009	63,42%	21 décembre 2011
FIP France Développement Durable	2009	N/A en préliquidation	23 décembre 2011
FIP France Fortune ALTO 2	2010	N/A en préliquidation	30 avril 2012
ALTO Innovation 9	2010	60,00%	31 octobre 2012
FCPI Europe ALTO 2	2010	65,11%	31 octobre 2012
FIP France ALTO 6	2010	63,90%	31 octobre 2012
FCPI Fortune ALTO Innovation 3	2011	82,70%	30 avril 2013
FIP France Fortune ALTO 3	2011	87,56%	30 avril 2013
ALTO Innovation 10	2011	62,13%	31 octobre 2013
FCPI Europe ALTO Innovation	2011	64,32%	31 octobre 2013
FIP France ALTO 7	2011	63,11%	31 octobre 2013
Fortune ALTO 2012	2012	100%	30 avril 2014
ALTO Innovation 2012	2012	67,60%	31 octobre 2014
Europe Leaders	2012	64,94%	31 octobre 2014
Fortune Europe 2013	2013	100%	31 décembre 2015
Europe ALTO Innovation 2013	2013	63,85%	30 juin 2016
Fortune Europe 2014	2014	100%	30 septembre 2017
FCPI Objectif Europe	2014	70,99%	30 juin 2018
FCPI Fortune Europe 2015	2015	81,28%	31 décembre 2018
FCPI innovALTO 2015	2015	43,93%	30 juin 2019
FCPI Fortune Europe 2016-2017	2016	27,49%	23 décembre 2019
FCPI innovALTO 2017-2018	2017	0%	30 juin 2021

**Avertissement US Person - La souscription des Parts du Fonds est réservée uniquement aux investisseurs n'ayant pas la qualité de « U.S Person » (telle que cette expression est définie dans la réglementation financière fédérale américaine) et dans les conditions prévues par le Prospectus du Fonds. La définition des « U.S Persons » est disponible sur notre site [www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr).**

**Avertissement : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit (8) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027. Le fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement à risques décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.**

## Caractéristiques

- **Période de souscription**  
Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2019 (prolongeable de trois mois supplémentaires par ALTO Invest)
- **Valeur des parts**  
La valeur de souscription des parts sera égale au plus élevé des deux montants suivants :
  - La valeur nominale de la part
  - La prochaine valeur liquidative connue à la date de souscription
- **Minimum de souscription**
  - 5 000 euros pour les porteurs de parts A  
Code ISIN : FR0013321882
  - 250 000 euros pour les porteurs de parts I  
Code ISIN : FR0013321890  
(Droits d'entrée maximum de 5% non compris)
- **Durée de vie du Fonds et de blocage des parts**  
Huit ans minimum à compter de la constitution du Fonds, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025, prorogable deux fois un an sur décision de la société de gestion, soit jusqu'au 31 décembre 2027, sauf cas de dissolution anticipée.
- **Rachat anticipé des parts à la demande des porteurs impossible, sauf cas prévus dans le règlement du Fonds.**
- **Cession de parts**  
Libre, sous réserve des dispositions prévues dans le règlement du Fonds et que le porteur trouve lui-même un acquéreur, avec un prix fixé d'un commun accord entre vendeur et acheteur (ce prix peut ainsi ne pas correspondre à la valeur liquidative des parts).
- **Valorisation**  
Bimensuelle, le quinzième jour de chaque mois et si ce jour n'est pas jour ouvré, le jour précédent et le dernier jour ouvré de chaque mois.
- **Reporting**  
Une Lettre d'Information présente l'évolution du Fonds pendant toute sa durée de vie (situation des investissements, nouvelles participations,...).
- **Répartition des avoirs**  
Dans les meilleurs délais à compter de l'ouverture du dernier exercice comptable du Fonds, soit à partir du 31 décembre 2025 et au plus tard le 31 décembre 2027.

Le FCP NOVA Europe est un fonds à vocation générale investi dans des PME et ETI cotées.

Il adopte une stratégie Stock Picking.

Il peut être souscrit dans un PEA, un PEA PME, un compte-titres ou un contrat d'assurance vie.

## Commentaire de Gestion - 31 octobre 2018



Après un parcours encourageant jusqu'en septembre 2018 (où le fonds évoluait en territoire positif), le mois d'octobre a effacé les gains de l'année, dans un environnement de marché marqué par des craintes macroéconomiques qui ont appuyé sur l'ensemble des bourses mondiales.

Dans ce contexte, et fort d'un portefeuille que nous considérons comme sain et diversifié (l'essentiel des entreprises de votre fonds sont des sociétés profitables, en croissance, dotées de bilan sain et positionnées sur des secteurs porteurs -digitalisation, santé, industrie innovante-, nous choisissons de rester fidèles à notre stratégie d'investissement concentrée sur les fondamentaux et sur une vision moyen terme. C'est selon nous la meilleure approche pour capter le potentiel des Small et Mid Caps, notamment dans un environnement de marché indécis.

Emilie da Silva



**A**u 31 octobre 2018, NOVA Europe affiche une performance de **-8,09%** pour la part A et **-7,29%** pour la part I depuis le début de l'année, contre **-6,90%** pour le MSCI Europe Small Cap Net TR sur la même période.

Ainsi, depuis le début de l'année, le fonds a été pénalisé par le recul boursier de titres comme **Biesse** (-51,91%), le spécialiste italien des machines de découpe de bois a dû abaisser ses prévisions annuelles suite à l'attentisme de certains clients. Toutefois, nous restons confiants quant à une reprise d'une croissance régulière dès 2019 sur ce dossier bien géré. **Visiativ** (-63,12% jusqu'au 28 septembre, date de cession), l'Entreprise de Services Numériques française a connu des problèmes de croissance sur son métier historique : l'intégration de Solidworks. Enfin, **Infotel** (-28,91%), l'Entreprise de Services Numériques a vu sa marge légèrement se tasser au premier semestre suite à des dépenses de formations entreprises pour fidéliser son personnel. Nous restons confiants sur ce dossier.

A l'inverse, certains dossiers ont connu d'excellents parcours boursiers tels que : **Ambu** (+134,76% jusqu'au 14 août, date de cession), la société spécialisée dans les endoscopes à usage unique profite de recommandations favorables des administrations de santé pour continuer de prendre des parts de marché aux Etats-Unis, avant le déploiement de ses solutions en Europe. **Solutions 30** (+50,78% sur les 10 premiers mois de l'année), la société spécialisée dans les services pour les nouvelles technologies continue

de croître à un rythme élevé (>50%). De plus, la société dispose d'importants relais de croissance avec la future installation de la 5G mais aussi des bornes de rechargement pour véhicules électriques. **Nemetschek** (+54,33%), la société spécialisée dans les logiciels 5D pour les architectes profite de la digitalisation croissante du secteur de la construction pour afficher une croissance de son chiffre d'affaires de +17% au premier semestre 2018, momentum qui devrait continuer sur le moyen terme. **Almirall** (+91,74%), la société espagnole spécialisée dans la dermatologie rebondit boursièrement après de mauvais chiffres sur l'année 2017 et profite également du rachat des activités de dermatologie d'Allergan, lui donnant un accès privilégié au marché américain.

Depuis le début de l'année, nous sommes sortis des dossiers dont la visibilité à court-terme était trop réduite (**Visiativ**, **Evolis**) ainsi que des dossiers britanniques trop exposés à leur économie domestique (**Iomart**, **Emis**) au profit de valeurs aux fondamentaux solides et profitant d'une demande structurelle telles que **Pharmagest**, **Esker**, **Dechra Pharma** ou encore **Nexus**.

A fin octobre 2018, la performance du fonds sur 3 ans atteint **+31,36%\*** (Part A) et **+35,08%\*** (Part I), à comparer à **+13,75%** pour l'indicateur de référence.

Depuis l'origine, la performance du fonds atteint **+88,86%\*** (Part A) et **+98,34%\*** (Part I), à comparer à **+53,02%** pour l'indicateur.

<sup>(1)</sup> Notation du 31 octobre 2018, part A  
Les références à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou de la société de gestion.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Pour plus d'information concernant la stratégie d'investissement du fonds et son exposition aux risques, les porteurs sont invités à se reporter au DICI ou à son prospectus complet disponibles auprès de la société de gestion (voir la page des Informations réglementaires à la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).

# Comment souscrire ?

Le FCP NOVA Europe est accessible sur comptes titres, PEA, PEA PME et sur de nombreux contrats d'Assurance Vie.



Adressez-vous à votre conseiller financier ou à ALTO Invest

## Indicateurs clés - octobre 2018

Catégorie Morningstar
Actions Europe Petites Cap.
Catégorie Europerformance
Actions Europe PMC
Indicateur de référence
MSCI Europe Small Cap Net TR Eur

### Évolution des valeurs liquidatives

Évolution du FCP NOVA Europe et de son indicateur depuis sa création jusqu'au 31/10/2018 (base 100)



Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans



À risque faible, rendement potentiellement plus faible

À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

### Performances au 31 octobre 2018

	NOVA Europe A	NOVA Europe I	Indicateur : MSCI Europe Small Cap Net TR Eur
1 mois	-10,05%	-9,88%	-7,59%
YTD	-8,09%	-7,29%	-6,90%
1 an	-8,07%	-7,13%	-6,41%
3 ans	31,36%	35,08%	13,75%
5 ans	-	-	-
Création	88,86%	98,34%	53,02%
2014	20,24%	21,44%	6,47%
2015	22,67%	24,18%	23,53%
2016	12,18%	13,14%	0,86%
2017	22,13%	23,24%	19,03%

ATTENTION - Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. (Sources : ALTO Invest - Bloomberg)

### Évaluation du risque \*

	NOVA Europe A	NOVA Europe I	Indicateur : MSCI Europe Small Cap Net TR Eur
Volatilité 1 an	14,06%	14,01%	13,20%
Volatilité 3 ans	12,32%	12,26%	13,31%
Sharpe 1 an	-0,72	-0,66	-0,62
Sharpe 3 ans	0,68	0,76	0,27
Max Drawdown 1 an	-17,40%	-17,03%	-15,27%

\* Calculés sur la base de données hebdomadaires, dernier vendredi du mois

**Avertissements :** Le FCP NOVA Europe est un fonds «actions». En conséquence, il est soumis aux évolutions et aux aléas des marchés actions. Le capital investi peut ne pas être restitué. La souscription de ce produit s'adresse donc à des personnes acceptant de prendre des risques.

**Avertissements :** La société de gestion attire l'attention sur le fait que l'investissement présente un risque de perte en capital. Le fonds, principalement investi en PME-ETI, présente des risques particuliers : le risque de liquidité, le risque de crédit, et le risque de contrepartie. En outre, les valeurs de petites et moyennes capitalisations boursières sont historiquement plus volatiles et moins liquides que les grandes capitalisations. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques du fonds décrits dans son prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion. Les conditions du FCP NOVA Europe sont décrites dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et le règlement du fonds disponibles sur simple demande auprès d'ALTO Invest ou sur [www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr).

# Communiqués à destination des porteurs de parts

## Entrée en liquidation du FCPI ALTO Innovation 7

Code Isin : FR0010634170

Dernière valeur liquidative : **97,95 €** – Date : **30/06/2018** – Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2008)** – Variation/Origine : **+72,95 %** <sup>(1)</sup>

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI ALTO Innovation 7, agréé le 27 juin 2008 et constitué le 30 octobre 2008. Après avoir procédé à la cession d'une grande partie des actifs qui composaient le portefeuille du FCPI ALTO Innovation 7, nous avons distribué en octobre 2017 aux porteurs de parts un total de 75 euros par part A, soit 75% du prix de souscription hors droits d'entrée.

ALTO Invest souhaite céder au cours des prochains mois les dernières participations, toutes cotées en bourse, qui figuraient dans le portefeuille du FCPI ALTO Innovation 7 au 30 juin 2018.

Initialement créé pour une durée de 8 ans à compter de sa constitution, le FCPI ALTO Innovation 7 a été prorogé 3 ans et arrive désormais à son échéance. En conséquence, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FCPI à partir du 31 décembre 2018.

Cette opération nous conduira à distribuer l'intégralité des sommes vous revenant, et ce dans le cadre du règlement du FCPI. Ainsi, nous souhaiterions réaliser la dernière distribution et procéder à la clôture des opérations de liquidation le 31 décembre 2018. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de +72,95% depuis l'origine.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (\*) du montant investi.

C'est la Société Générale, établissement dépositaire du FCPI ALTO Innovation 7, qui sera en charge de cette distribution.

A l'issue de ces opérations et conformément à la réglementation, le commissaire aux comptes du FCPI (Deloitte & Associés) établira un rapport sur les conditions de la liquidation et les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera disponible sur simple demande auprès de la société de gestion du FCPI.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

**(1) Après intégration de la distribution partielle de 75 € par part A d'ALTO Innovation 7 en 2017.**

## Entrée en liquidation du FCPI ALTO Innovation 9

Code Isin : FR0010914994

Dernière valeur liquidative : **193,54 €** – Date : **30/06/2018** – Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2010)** – Variation/Origine : **+93,54 %**

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI ALTO Innovation 9, agréé le 6 juillet 2010 et constitué le 24 novembre 2010.

Le FCPI ALTO Innovation 9 a été créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution et prorogable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

La liquidation des derniers investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FCPI et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2018, 19 participations (18 cotées en bourse et 1 non cotée) figuraient encore dans le portefeuille du FCPI ALTO Innovation 9. ALTO Invest a engagé le processus de cession de ces participations et vous tiendra informée des étapes de leur cession. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de +93,54% depuis l'origine.

Le FCPI ALTO Innovation 9 sera maintenu actif jusqu'au 24 mai 2019 au plus tard, pour lui permettre de distribuer l'intégralité des sommes revenant aux porteurs de parts au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (\*) du montant investi.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

## Entrée en liquidation du FCPI Innovation Durable 2

Code Isin : FR0010650085

Dernière valeur liquidative : **44,79 €** – Date : **30/06/2018** – Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2008)** – Variation/Origine : **+24,79 %** <sup>(1)</sup>

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI Innovation Durable 2, agréé le 13 août 2008 et constitué le 5 décembre 2008.

Après avoir procédé à la cession d'une grande partie des actifs qui composaient le portefeuille du FCPI Innovation Durable 2, nous avons distribué en octobre 2017 aux porteurs de parts un total de 80 euros par part A, soit 80% du prix de souscription hors droits d'entrée.

ALTO Invest souhaite céder au cours des prochains mois les dernières participations, toutes cotées en bourse, qui figuraient dans le portefeuille du FCPI Innovation Durable 2 au 30 juin 2018.

Initialement créé pour une durée de 9 ans à compter de sa constitution, le FCPI Innovation Durable 2 a été prorogé 2 ans et arrive désormais à son échéance. En conséquence, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FCPI à partir du 31 décembre 2018.

Cette opération nous conduira à distribuer l'intégralité des sommes vous revenant, et ce dans le cadre du règlement du FCPI. Ainsi, nous souhaiterions réaliser la dernière distribution et procéder à la clôture des opérations de liquidation le 31 décembre 2018. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de +24,79% depuis l'origine.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (\*) du montant investi.

C'est la Société Générale, établissement dépositaire du FCPI Innovation Durable 2, qui sera en charge de cette distribution.

A l'issue de ces opérations et conformément à la réglementation, le commissaire aux comptes du FCPI (Deloitte & Associés) établira un rapport sur les conditions de la liquidation et les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera disponible sur simple demande auprès de la société de gestion du FCPI.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

**(1) Après intégration de la distribution partielle de 80 € par part A du FCPI Innovation Durable 2 en 2017.**

**(\*) L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts.**

# Communiqués à destination des porteurs de parts

## Entrée en liquidation du FCPI Innovation Durable 3

Code Isin : FR0010781336

Dernière valeur liquidative : **133,52 €** – Date : **30/06/2018** – Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2009)** – Variation/Origine : **+ 33,52 %**

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI Innovation Durable 3, agréé le 24 juillet 2009 et constitué le 21 décembre 2009.

Le FCPI Innovation Durable 3 a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution et prorogable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

La liquidation des derniers investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FCPI et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2018, 8 participations (7 cotées en bourse et 1 non cotée) figuraient encore dans le portefeuille du FCPI Innovation Durable 3. ALTO Invest a engagé le processus de cession de ces participations et vous tiendra informée des étapes de leur cession. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de + 33,52% depuis l'origine.

Le FCPI Innovation Durable 3 sera maintenu actif jusqu'au 21 juin 2019 au plus tard, pour lui permettre de distribuer l'intégralité des sommes revenant aux porteurs de parts au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (\*) du montant investi.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

## Entrée en liquidation du FCPI Europe ALTO

Code Isin : FR0010784215

Dernière valeur liquidative : **180,08 €** – Date : **30/06/2018** – Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2009)** – Variation/Origine : **+ 80,08 %**

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI Europe ALTO, agréé le 24 juillet 2009 et constitué le 14 décembre 2009.

ALTO Invest souhaite céder au cours des prochains mois les dernières participations, toutes cotées en bourse, qui figuraient dans le portefeuille du FCPI Europe ALTO au 30 juin 2018.

Initialement créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le FCPI Europe ALTO a été prorogé 2 ans et arrive désormais à son échéance. En conséquence, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FCPI à partir du 31 décembre 2018.

Cette opération nous conduira à distribuer l'intégralité des sommes vous revenant, et ce dans le cadre du règlement du FCPI. Ainsi, nous souhaiterions réaliser la distribution et procéder à la clôture des opérations de liquidation le 31 décembre 2018. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de + 80,08% depuis l'origine.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (\*) du montant investi.

C'est la Société Générale, établissement dépositaire du FCPI Europe ALTO, qui sera en charge de cette distribution.

A l'issue de ces opérations et conformément à la réglementation, le commissaire aux comptes du FCPI (Deloitte & Associés) établira un rapport sur les conditions de la liquidation et les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera disponible sur simple demande auprès de la société de gestion du FCPI.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

## Entrée en liquidation du FCPI Europe ALTO 2

Code Isin : FR0010920835

Dernière valeur liquidative : **200,92 €** – Date : **30/06/2018** – Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2010)** – Variation/Origine : **+ 100,92 %**

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI Europe ALTO 2, agréé le 13 juillet 2010 et constitué le 3 décembre 2010.

ALTO Invest souhaite céder au cours des prochains mois les dernières participations, toutes cotées en bourse, qui figuraient dans le portefeuille du FCPI Europe ALTO 2 au 30 juin 2018.

Initialement créé pour une durée de 6 ans et demi à compter de sa constitution, le FCPI Europe ALTO 2 a été prorogé 2 ans et arrive désormais à son échéance. En conséquence, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FCPI à partir du 31 décembre 2018.

Cette opération nous conduira à distribuer l'intégralité des sommes vous revenant, et ce dans le cadre du règlement du FCPI. Ainsi, nous souhaiterions réaliser la distribution et procéder à la clôture des opérations de liquidation le 31 décembre 2018. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de + 100,92% depuis l'origine.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (\*) du montant investi.

C'est la Société Générale, établissement dépositaire du FCPI Europe ALTO 2, qui sera en charge de cette distribution.

A l'issue de ces opérations et conformément à la réglementation, le commissaire aux comptes du FCPI (Deloitte & Associés) établira un rapport sur les conditions de la liquidation et les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera disponible sur simple demande auprès de la société de gestion du FCPI.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

(\*) L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts.

# Communiqués à destination des porteurs de parts

## Entrée en liquidation du FCPI Europe ALTO Innovation

Code Isin : FR0011076652

Dernière valeur liquidative : 160,79 € - Date : 30/06/2018 - Valeur d'origine : 100 euros (31/12/2011) - Variation/Origine : + 60,79 %

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FCPI Europe ALTO Innovation, agréé le 19 août 2011 et constitué le 1er décembre 2011.

Le FCPI Europe ALTO Innovation a été créé pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution et prorogable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

La liquidation des derniers investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FCPI et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2018, 15 participations (13 cotées en bourse et 2 non cotées) figuraient encore dans le portefeuille du FCPI Europe ALTO Innovation. ALTO Invest a engagé le processus de cession de ces participations et vous tiendra informée des étapes de leur cession. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de + 60,79% depuis l'origine.

Le FCPI Europe ALTO Innovation sera maintenu actif jusqu'au 1er juin 2019 au plus tard, pour lui permettre de distribuer l'intégralité des sommes revenant aux porteurs de parts au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 22% (\*) du montant investi.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FCPI.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

## Entrée en liquidation du FIP France ALTO 5

Code Isin : FR0010777656

Dernière valeur liquidative : 27,37 € - Date : 30/06/2018 - Valeur d'origine : 100 euros (31/12/2009) - Variation/Origine : - 7,63 % <sup>(1)</sup>

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FIP France ALTO 5, agréé le 21 juillet 2009 et constitué le 14 décembre 2009.

Le FIP France ALTO 5 a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution et prorogable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion. Nous nous approchons de la fin de vie du fonds et avons réalisé une distribution partielle d'un montant total de 65 euros par part A en octobre 2017, soit + 65% du prix de souscription hors droits d'entrée.

La liquidation des derniers investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FIP et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2018, 2 participations figuraient encore dans le portefeuille du FIP France ALTO 5. ALTO Invest a engagé le processus de cession de ces participations et vous tiendra informée des étapes de leur cession. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de -7,63% depuis l'origine.

Le FIP France ALTO 5 sera maintenu actif jusqu'au 14 juin 2019 au plus tard, pour lui permettre de distribuer l'intégralité des sommes revenant aux porteurs de parts au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt sur le revenu de 25% (\*) du montant investi.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FIP.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

**(1) Après intégration de la distribution partielle de 65 € par part A du FIP France ALTO 5 en 2017.**

## Entrée en liquidation du FIP France Fortune ALTO 2

Code Isin : FR0010855460

Dernière valeur liquidative : 9,22 € - Date : 30/06/2018 - Valeur d'origine : 100 euros (15/06/2010) - Variation/Origine : + 29,22 % <sup>(1)</sup>

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FIP France Fortune ALTO 2, agréé le 26 février 2010 et constitué le 21 mai 2010.

Le FIP France Fortune ALTO 2 a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution et prorogable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion. Nous nous approchons de la fin de vie du fonds et avons réalisé 2 distributions partielles d'un montant total de 120 euros (\*\*) par part A en 2016 et 2017, soit 120% du prix de souscription hors droits d'entrée.

La liquidation des derniers investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, ALTO Invest a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 septembre 2018, de procéder à la dissolution du FIP et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2018, 6 participations (2 cotées en bourse et 4 non cotées) figuraient encore dans le portefeuille du FIP France Fortune ALTO 2. ALTO Invest a engagé le processus de cession de ces participations et vous tiendra informée des étapes de leur cession. Pour rappel, la performance du fonds hors avantage fiscal en date du 30 juin 2018 était de + 29,22% depuis l'origine.

Le FIP France Fortune ALTO 2 sera maintenu actif jusqu'au 21 novembre 2019 au plus tard, pour lui permettre de distribuer l'intégralité des sommes revenant aux porteurs de parts au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Pour mémoire, à l'occasion de votre souscription, vous avez bénéficié d'une réduction d'impôt de solidarité sur la Fortune de 40% (\*) du montant investi.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de liquidation du FIP.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

**(1) Après intégration des distributions partielles de 120 € par part A du FIP France Fortune ALTO 2 en 2016 et 2017.**

**(\*) L'avantage fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur, du respect par le Fonds de certaines règles d'investissement ainsi que de la durée de conservation des parts.**

**(\*\*) 100 euros en octobre 2016 et 20 euros en octobre 2017**



# Communiqués à destination des porteurs de parts

## Prorogation du FCPI Fortune ALTO Innovation 2

Code Isin : FR0010685941

Dernière valeur liquidative : **102,78 €** - Date : **30/06/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (15/06/2009)** - Variation/Origine : **+ 2,78 %**

Le FCPI Fortune ALTO Innovation 2 a été créé pour une durée de 9 ans à compter de sa constitution, le 15 mai 2009, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FCPI Fortune ALTO Innovation 2, soit jusqu'au 15 mai 2020.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

## Prorogation du FCPI Europe ALTO Innovation 2013

Code Isin : FR0011533215

Dernière valeur liquidative : **96,25 €** - Date : **30/06/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2013)** - Variation/Origine : **- 3,75 %**

Le FCPI Europe ALTO Innovation 2013 a été agréé le 23 juillet 2013, pour une durée de 5 ans et demi à compter de sa constitution, le 15 novembre 2013, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FCPI Europe ALTO Innovation 2013, soit jusqu'au 15 mai 2020, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements du fonds. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

## Prorogation du FIP France ALTO 6

Code Isin : FR0010917989

Dernière valeur liquidative : **124,23 €** - Date : **30/06/2018** - Valeur d'origine : **100 euros (31/12/2010)** - Variation/Origine : **+ 24,23 %**

Le FIP France ALTO 6 a été créé pour une durée de 7 ans et demi à compter de sa constitution, le 9 décembre 2010, et sa durée est prorogeable 2 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an supplémentaire de la durée de vie du FIP France ALTO 6, soit jusqu'au 9 juin 2020. Nous vous rappelons également par ce communiqué que, conformément au prospectus du fonds, le rachat des parts n'est pas possible pendant la période de prorogation de sa durée de vie.

## Autres investissements (partie libre)



Au cours du troisième trimestre 2018, en dehors des investissements en entreprises innovantes et en entreprises régionales, les placements dans toutes les autres classes d'actifs se sont appréciés à l'exception des fonds exposés aux matières premières. Le troisième trimestre aura été marqué par des disparités régionales avec d'un côté des fondamentaux solides aux Etats-Unis pouvant soutenir la dynamique économique et du côté européen, des inquiétudes suscitées par le Brexit, les négociations du budget italien et la montée du populisme en Europe impactant négativement les marchés financiers européens.

Après avoir réalisé quelques arbitrages sur les fonds actions et diversifiés au premier semestre 2018, nous n'avons procédé à aucun mouvement au troisième trimestre 2018.



**Les placements de trésorerie** des fonds ALTO Invest sont restés stables au cours du troisième trimestre 2018. Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine devrait poursuivre son resserrement monétaire et sa hausse des taux. En Europe, la Banque Centrale Européenne pourrait mettre fin à sa politique monétaire accommodante malgré la montée des risques économiques et politiques. Les rendements des fonds monétaires demeurent nuls avec un taux au jour le jour structurellement négatif -à fin septembre l'EONIA offrait un rendement négatif d'environ 35 points de base-.

Au cours du troisième trimestre 2018, **les placements obligataires** se sont appréciés **d'environ 0,8%**. Les écarts de crédit se sont resserrés sur la période avec une surperformance du haut rendement sur l'Investment Grade portée par des fondamentaux solides et une demande positive des investisseurs pour la classe d'actifs. Les taux des obligations d'Etats de la Zone Euro se sont quant à eux écartés -les emprunts d'états italiens, français et allemands à 10 ans se sont appréciés respectivement de 28, 15 et 12 points de base au 3<sup>ème</sup> trimestre- impactés négativement par la montée des risques économiques pour l'Union Européenne et les inquiétudes sur l'Italie.

**Les placements diversifiés** (OPCVM à performance absolue, gestion flexible ou obligations convertibles) ont cru **d'environ 1,3%**, profitant de la bonne tenue des marchés actions et obligataires.

Au troisième trimestre 2018, **les placements liés aux matières premières** ont baissé **d'environ 9,2%**. Le marché des matières premières a souffert de la baisse de l'or et des autres métaux. Sur la période, l'once d'or a reculé de plus de 5%, pénalisée par la hausse du dollar et des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Le cours du baril de pétrole s'est quant à lui apprécié d'environ 4%, profitant de la baisse de l'offre mondiale et du recul des stocks de brut américains favorisant ainsi les valeurs pétrolières.

**Les placements en actions cotées** ont enregistré une hausse **d'environ 2,2%** au cours du troisième trimestre 2018. Le troisième trimestre a été dominé par la surperformance des actions américaines. Dans leur ensemble, les résultats des entreprises et les indicateurs économiques demeurent solides.

En matière sectorielle, les valeurs qui ont surperformé ont été celles des secteurs de la santé, des technologies de l'information et les financières. Les valeurs de l'énergie et des matériaux ont quant à elles sous-performé. Concernant les performances régionales, au cours du troisième trimestre 2018, les indices Eurostoxx 50 et le Dow Jones de la bourse nord-américaine ont fini en hausse progressant respectivement d'environ 2% et 9%. Le MSCI Emergents a fini pour sa part en légère baisse d'environ 0,4%.

## Investissement & Développement

### Guillaume PANIÉ



Président Directeur Général  
Directeur Général d'Eiffel Investment Group  
Ecole polytechnique et  
membre du corps des Mines

### Didier BANÉAT



Directeur Général Délégué  
11 ans chez ALTO Invest  
Précédemment chez DWS Investments  
(Groupe Deutsche Bank)  
& PricewaterhouseCoopers  
ESC Marseille

### Franck HALLEY



Gérant - Directeur de Participations  
Analyse et Systèmes  
16 ans chez ALTO Invest  
A travaillé chez Vivendi Universal,  
booster.com & Lagardère Group  
IAE Dijon et Université Paris Dauphine

### Emilie DA SILVA



Gérante du FCP NOVA Europe  
Porte parole de la gestion  
13 ans chez ALTO Invest  
IAE d'Orléans, IPAG

### Olivier TANNEVEAU



Gérant - Directeur de Participations  
11 ans chez ALTO Invest  
A travaillé chez Cabinet KPMG  
& Fitch Rating  
Université Paris Dauphine

### Huseyin SEVING



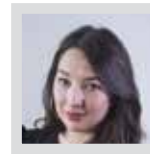
Directeur du développement  
Développement et relation  
partenaires/clients  
Précédemment NextStage AM  
Master II de Finance de marché à l'INSEEC Paris

### François-Xavier DURAND-MILLE



Gérant - Responsable de participations  
4 ans chez ALTO Invest  
A travaillé chez BNP Paribas  
ESG Management School

### Julie PARAY



Assistant Gérant  
A travaillé chez Trecento Asset Management.  
Master de Finance de l'Université Paris Dauphine et  
diplômée de l'EISTI en Ingénierie Financière.

### Bastien JALLET



Assistant Gérant  
A travaillé chez Federal Finance Gestion &  
HSBC REIM  
Master en Gestion d'Actifs à l'IAE de Caen et  
Master Grande Ecole à l'EM Normandie.

### Antoine VALDÈS



Fondateur d'ALTO Invest  
Associé d'Eiffel Investment Group - Venture Partner  
17 ans chez ALTO Invest  
16 ans chez AGF Private Equity (co-fondateur et Président)  
Administrateur de l'AFG (Association Française de la  
Gestion), Président du Comité des Entrepreneurs de l'AFG.  
Sciences Po Paris, Eco Fi, MBA Insead

### Jean-François PAUMELLE



Fondateur d'ALTO Invest  
Associé d'Eiffel Investment Group - Venture Partner  
17 ans chez ALTO Invest  
16 ans chez AGF Private Equity (co-fondateur et  
Directeur Général)  
ESCP, MA Lancaster

### Stefan BERGER



Venture Partner - Précédemment Directeur Général  
de Sonepar Deutschland GmbH, Vice-président Finance  
de Rexel SA, COO&CFO de Sanitec Corp., Vorstand  
de Keramag AG et Directeur Financier de Publicis  
International. MBA Insead, DEA Finance à Bonn,  
Maîtrise d'Economie à Paris et Licence en Droit à Paris  
et San Diego

### Jean-Louis CHAGNAUD



Venture Partner  
Précédemment DAF Amazon

### Patrice FURIA



Venture Partner  
Directeur médical (Health and Safety)  
de Allied-Signal Europe,  
Fondateur et gérant de Imsw Sarl à Paris  
et d'International Medical Service à Rome (Italie)  
Faculté de Médecine de Paris



## INVESTISSEMENT INNOVANT

Document non contractuel à caractère promotionnel. La présente documentation est délivrée exclusivement à titre d'information sur les produits. Les informations contenues dans ce document ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente. Les informations fournies sont basées sur notre appréciation de la situation légale, comptable et fiscale actuelle ; les commentaires et analyses reflètent notre opinion sur les marchés et leur évolution au jour de la rédaction de ce document, et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans avis préalable. Elles ne sauraient constituer un engagement d'ALTO Invest. En conséquence, ALTO Invest ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations figurant dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La valeur des parts de fonds peut augmenter ou diminuer, et un investisseur peut ne pas retrouver le montant initial de son investissement. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque porteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Pour toute souscription de parts de fonds, vous pouvez obtenir gratuitement auprès d'ALTO Invest, le DICI (document d'information clé pour l'investisseur) et le règlement en vigueur.

Toute reproduction ou utilisation totale ou partielle de ce document est soumise à l'autorisation préalable d'ALTO Invest.



9 rue Newton - 75116 Paris - France  
Tél. : + 33 (0)1 39 54 35 67 - Fax : + 33 (0)1 39 54 53 76  
contact@altoinvest.fr - www.altoinvest.fr